



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 AVRIL 2026 À 9 H 03

CE-20260429-1031

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 1 099 162

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre la reconstruction d'un poste d'essence avec dépanneur et lave-auto sur le lot 1 099 162 du cadastre du Québec, situé au 508, boulevard Curé-Labelle, et de façon précise, d'y permettre:

le remplacement des normes des sous-sections 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de la section 1 du chapitre 7 du titre 7 du Règlement numéro CDU-1, applicables au type de milieux T6.1, par les normes des sous-sections 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de la section 1 du chapitre 11 du titre 7 de ce même règlement, applicables au type de milieux ZC;

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 1 de 4



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 AVRIL 2026 À 9 H 03

CE-20260429-1031

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 1 099 162

l'implantation d'un bâtiment principal qui ne respecte pas la marge avant maximale;

une allée latérale d'une largeur minimale de 1,2 mètre pour une case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite au lieu de 2,4 mètres;

l'installation de conteneurs à matières résiduelles semi-enfouis n'étant pas ceinturés par une aire aménagée sur 3 côtés;

un trottoir d'une largeur minimale de 1,2 mètre en bordure d'une façade comprenant un accès au bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre;

l'aménagement d'une bande tampon de type «A» d'une profondeur minimale de 1,27 mètre en bordure de la ligne latérale et de la ligne arrière du terrain au lieu d'une bande tampon de type «C» d'une profondeur minimale de 3 mètres;

une marquise servant d'abri de distributeurs de carburant ayant une hauteur maximale de 5,9 mètres au lieu de 5,5 mètres;

la plantation d'un minimum de 5 arbres à moyen ou grand déploiement en cour avant ou en cour avant secondaire au lieu de 10 arbres;

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 2 de 4



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 AVRIL 2026 À 9 H 03

CE-20260429-1031

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 1 099 162

une largeur maximale des entrées charretières de respectivement 24,13 mètres sur le boulevard Curé-Labelle et de 9,64 mètres sur le boulevard des Oiseaux au lieu de 6 mètres;

une proportion minimale du terrain en surface végétale de 17 % au lieu de 25 %;

une proportion maximale du terrain en surface carrossable de 61 % au lieu de 30 %;

l'installation des îlots de distributeurs de carburant à une distance minimale de 5,65 mètres de la ligne avant de terrain au lieu de 6 mètres;

de ne pas assujettir le projet à la procédure relative aux PIIA des sections 3 (Grandes artères) et 23 (Postes d'essence et stations de recharge) du chapitre 1 du titre 8 du Règlement numéro CDU-1;

conditionnellement à ce que:

l'aménagement du terrain soit réalisé conformément au document numéro 1 cité ci-après, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI;

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 3 de 4



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 29 AVRIL 2026 À 9 H 03

CE-20260429-1031

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 1 099 162

l'architecture soit réalisée conformément au document numéro 2 cité ci-après, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI, notamment, les matériaux peuvent être de marques différentes à ceux montrés en étant équivalents et peuvent être de couleurs similaires à celles montrées;

les documents suivants font partie intégrante de la présente résolution:

document numéro 1 réalisé par «Sauvé Poirier Architectes inc.» portant le titre «IGA SHELL-LAVAL - Plan d'implantation - Aménagement Paysagé», feuillet P6A, daté du 8 juillet 2025;

document numéro 2 réalisé par «Sauvé Poirier Architectes inc.» portant le titre «IGA SHELL-LAVAL - Élévations extérieures - Proposées», feuillets P14, P15, P16 et P17, daté du 8 juillet 2025.

(SD-2026-1950)

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 4 de 4